

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 688

Artikel: Déchets radioactifs : les mensonges de la CEDRA [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉCHETS RADIOACTIFS

Les mensonges de la CEDRA (suite)

Le 3 juin de cette année, la CEDRA publiait un communiqué triomphaliste complaisamment reproduit par la presse. « Dans le rapport d'activité pour 1982 du Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (AGNEB), qui vient d'être publié, la CEDRA (Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs) voit son choix des vingt sites de sondage pour le stockage définitif des déchets de faible et moyenne radioactivité

approuvé par cette institution. Malgré des méthodes de travail différentes, le sous-groupe «Géologie» de l'AGNEB parvient en effet à des résultats comparables à ceux de la CEDRA dans son évaluation géologique des sites. Par ce sous-groupe «Géologie», l'AGNEB s'est assuré le concours d'institutions scientifiques reconnues et indépendantes (...). »

Comme il est impensable qu'une institution scientifique indépendante puisse cautionner les sottises de la CEDRA, on se gratte la tête et on fait venir le rapport en question (Office fédéral de l'Energie, cinquième rapport d'activité du groupe, etc., période sur laquelle porte le rapport:

1.1.82-31.12.82). Sous la signature du professeur R. Trümpy de l'EPFZ, secrétaire du sous-groupe «Géologie», on peut y lire les appréciations suivantes:

1. Les lieux de stockages retenus ont été choisis raisonnablement.
2. Le groupe s'est demandé: pourquoi ces sites et pas d'autres, mais il n'est pas de sa responsabilité de faire des contre-propositions.
3. Cependant on est surpris par la rareté des sites choisis dans le cristallin (granite, gneiss); ces roches sont actuellement explorées pour l'entreposage de déchets hautement radioactifs: à plus forte raison auraient-ils dû retenir l'attention pour des déchets moyennement et faiblement radioactifs.

EPIDÉMIE

La rage des géologues danois

Il n'y a pas qu'en Suisse que l'intoxication pseudo-scientifique bat son plein à propos du stockage des déchets plus ou moins radioactifs. Voyez au Danemark où la controverse est entrée dernièrement dans une phase suraiguë.

Pour apprécier les rapports de forces politiques et économiques qui sous-tendent la situation danoise, il faut savoir que ce pays n'a pas encore d'industrie nucléaire, la position du gouvernement étant qu'aucune décision dans ce domaine ne saurait être prise tant que la question des déchets et celle de la sécurité des réacteurs n'est pas tranchée.

Bombe en juin 1981: les deux compagnies d'électricité, Elsam et Elkraft, publient un rapport (après deux ans et demi d'études) dans lequel elles affirment que les déchets radioactifs pourraient être stockés en toute sécurité dans des mines de sel situées en différents endroits du territoire danois. En décembre 1982, la Société danoise de géologie (DGU) publie une évaluation (commandée par le

gouvernement) du travail de prospection mené par les deux compagnies et soutient y voir décelé un certain nombre de fautes sérieuses et d'omissions. En fait, la DGU conclut que les sites proposés ne peuvent pas convenir au stockage de déchets hautement radioactifs.

Pour comprendre la vigueur du débat, quelques points précis développés depuis lors face à l'opinion publique! Pas de conciliation en vue...

1) Les compagnies affirment avoir découvert une large zone de sel recouverte par une couche d'eau peu épaisse à Mors. La DGU répond que les compagnies «n'ont apporté aucune preuve de l'existence de cette zone; que leurs conclusions sont incorrectes et que les études faites en ce moment prouvent que les minéraux trouvés dans cette zone la rendent impropre au stockage».

2) Les compagnies déclarent qu'il serait possible dans l'état actuel de la technologie de loger un conteneur à Mors. La DGU répond que les couches fluides et les concentrations de gaz et de fluides pourraient entraîner un certain nombre de problèmes dont les compagnies ne parlent même pas dans leur étude. De plus, en raison de la nature fluide du sol salé, il n'est pas exclu que les trous se referment

avant que les conteneurs aient été descendus à la profondeur souhaitée.

3) Les compagnies prétendent que l'acier des conteneurs résistera à la corrosion par le sel. La DGU fait valoir que, au contraire, le sel attaquera certainement l'acier, provoquant ainsi un important risque de fuites radioactives.

4) Les compagnies déclarent que, même en cas d'intrusion humaine dans le système, les fuites seraient si minimes qu'elles ne pourraient avoir aucune conséquence fâcheuse. La DGU estime que les compagnies ont sous-estimé les risques et les conséquences d'une fuite radioactive dans la biosphère.

5) Les compagnies déclarent qu'il y a des sites, autres que Mors, qui pourraient convenir. La DGU répond qu'il n'y a aucune preuve sérieuse de l'existence de ces sites.

On en était là, lorsqu'il y a quelques semaines un représentant du Centre néerlandais pour l'énergie nucléaire affirmait à la TV hollandaise que les industriels danois avaient résolu le problème de l'évacuation des déchets... Tollé monstre au Danemark. A suivre!

4. Un jugement ne sera possible que suite à d'autres études (hydrogéologie, sondages) car dans le rapport de la CEDRA, il a été tenu compte des sources thermales et minérales, mais une attention trop faible a été accordée aux sources ordinaires. 5. Sur les vingt sites inventoriés par la CEDRA, sept sont écartés plus ou moins définitivement et deux projets (Mt. Aubert et Mouron) sont refusés dans leur état actuel: donc, en tout neuf projets refusés.

Considérons la CEDRA comme un candidat; sa copie recevrait les appréciations suivantes: le sujet a été traité de manière incomplète, tout un volet ayant été oublié, et, dans la partie traitée une grosse moitié seule est acceptable (11 sur 20 ou, pour rester dans une échelle qui nous est plus habituelle, 5,5 sur 10); moyenne du travail: environ 3,5 dans l'échelle de dix! Et la CEDRA considère que son choix a été approuvé par les géologues et le public. Le culot de ces gens est décidément sans limites!

POUR UN NOUVEL ORGANISME

Dans le même rapport, regardons ce qui est écrit à propos du bois de la Glaivaz, près d'Ollon: *Mauvaises conditions d'affleurement. Théoriquement, on peut s'attendre à un important gisement d'anhydrite, mais, en l'absence de sondages, on ne peut rien dire sur la géométrie de ce corps d'anhydrite, sur ses inclusions de roches étrangères et sur son degré de fracturation. Des études ultérieures sont nécessaires avant que ce site puisse être promu en première priorité. Donc à suivre, jugement impossible actuellement.* C'est à peu de chose près le même jugement qui est porté sur dix des sites retenus par les géologues. Or le rapport du professeur Trümper est daté du 22 février 1983 et la conférence de presse au cours de laquelle la CEDRA annonçait que la Glaivaz passait en première priorité a été tenue à Berne le 4 mars 1983, donc dix

jours après. Dans le communiqué cité en début de cet article la CEDRA dit avoir été entendue par les géologues en novembre 1982. Admettons! Ça lui laissait trois mois pour réaliser les études demandées par les géologues. Et d'en réaliser sur dix autres sites pour qu'une comparaison puisse être établie. Où sont ces études? En réalité la CEDRA se moque des connaissances géologiques comme de sa première chemise et ne semble s'être déterminée qu'en faveur des sites les moins coûteux.

Les Américains, qui stockent leurs déchets sur le continent au lieu de les immerger comme nous, ont eu tellement d'ennuis avec ces dépôts qu'ils parlent maintenant de recommencer les immersions en mer. C'est dire que la préparation de ces dépôts

ATOME ET DÉMOCRATIE

Le syndrome d'Ollon

Infime majorité d'une infime proportion de votants (8,5%) pour le feu vert à l'entreposage de 200 tonnes d'hexafluorure d'uranium (UF6) à l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Würenlingen (cf. DP 670, 3.2.1983: «Un stock d'illusions»): le préavis du canton de Vaud à la Confédération (depuis 1981, c'est le peuple qui décide du sens du préavis lorsque le nucléaire est en jeu, et non plus le Conseil d'Etat) n'a pas provoqué d'intérêt significatif dans les foules vaudoises, c'est le moins qu'on puisse dire.

De là à déduire que la consultation populaire était inutile, il y a un pas que nous ne franchissons pas: où il y a eu débat public, il a pu être l'amorce d'une transparence indispensable dans un domaine qui a été trop longtemps dominé par la connivence des autorités en place, des milieux scientifiques compétents et des producteurs d'énergie. Acquis précieux, car on sait aujourd'hui que démocratie et nucléaire ne font pas bon ménage:

doit être faite avec le plus grand soin et ce n'est pas en travaillant comme le fait la CEDRA que ce résultat sera obtenu. Il serait grand temps que la Confédération se rende compte de la situation et confie ce travail à un organisme indépendant à créer, non payé par les électriciens pour dire ce que les électriciens veulent qui soit dit. Dans son rapport, le prof. Trümper se plaint que même le simple jugement des travaux de la CEDRA soit confié à des gens déjà surchargés de diverses tâches professionnelles. A le lire, il est grand temps de penser à la création d'un organisme géologique «officiel, compétent et neutre». Et qui n'aura pas que les problèmes de déchets radioactifs à traiter. Tiens... tiens...

— la concentration du pouvoir exigé par la politique du nucléaire flanquée d'un savoir scientifique officiel rend extrêmement aléatoire l'exercice bien compris de la démocratie;

— le gigantisme, la complexité, les coûts inhérents au développement de la politique du nucléaire la rendent pratiquement sourde aux critiques: priorité aux engagements financiers! Un déterminisme économique qui par définition fait bon marché de la démocratie;

— la politique du nucléaire, pour s'affirmer, doit pouvoir compter sur la caution de l'intérêt général; au nom de celui-ci et au nom d'une majorité dégagée à une échelle supérieure, on va imposer à des régions et à leur population des installations qu'elles n'auraient probablement pas aménagées si leur souveraineté avait été respectée; il y a là un défi au fédéralisme, et en définitive à l'équilibre démocratique tel que la Suisse le connaît.

Les résultats du vote consultatif organisé parallèlement à Ollon sur le projet de sondage en vue de la construction d'un dépôt de déchets faiblement et

SUITE ET FIN AU VERSO